

Assemblée générale du 15 juin 2017

Résumé

Au Repos des chasseurs, 15.06.2017, 11h-12h
Participation (voir annexe)
Quorum : présents et procurations : plus de la moitié des membres effectifs

Ordre du jour

- Résultats des élections de janvier 2017
- Nomination des administrateurs
- Rapports d'activités 2016
- Rapport comptable 2016 et rapport des vérificateurs
- Décharge aux administrateurs
- Programme 2017
- Budget 2017
- Divers : Statuts; Membres effectifs

1. Nomination du nouveau Conseil d'Administration

L'Assemblée a désigné les Administrateurs pour la période 2017 -2019 comme suite aux élections de janvier 2017. Les résultats de cette élection ont été publiés dans le Bulletin de mars 2017. La composition du nouveau Conseil est donnée en page 2 du présent Bulletin. La prochaine réunion plénière du CA est prévue pour le 27 ou le 28 septembre 2017.

2. Rapport d'activités 2016

Un rapport des activités de 2016 a été présenté par le président. Le document complet est disponible sur demande auprès du secrétariat.

L'année 2016 a été marquée par la collaboration avec Afiliatys¹.

C'est également en 2016 que la SEPS/SFPE a gagné le recours contre le service fédéral belge des pensions (SFP anciennement ONP) en ce qui concerne la possibilité de cumuler une pension européenne avec une pension nationale².

3. Rapport comptable 2016

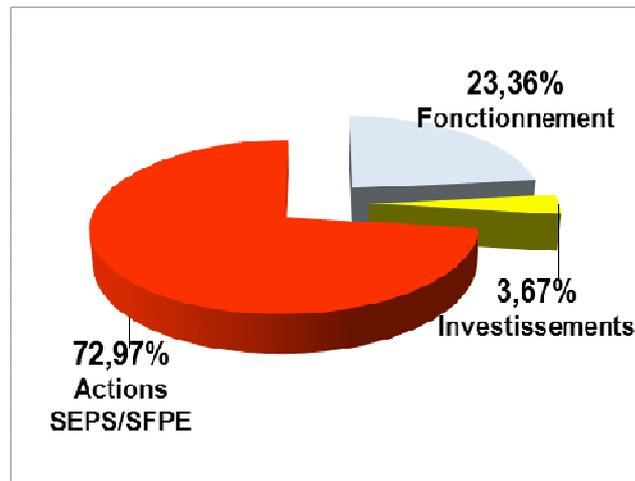
¹ www.Afiliatys.eu

² Voir Bulletin de juin 2016 p 10.

Le trésorier a présenté le rapport comptable 2016. Le document complet est disponible sur demande auprès du secrétariat.

Le solde de l'année est positif et le « trésor de guerre » en est quelque peu augmenté. Cette réserve est nécessaire pour financer d'éventuels recours, des actions extraordinaires, des investissements nécessaires en équipement, d'éventuelles missions coûteuses et importantes

La représentation graphique des comptes 2016 est indicative de l'utilisation des fonds (cotisations) au bénéfice des membres. Le fonctionnement représente moins de 25 % du budget.



4. La décharge a été votée en faveur des administrateurs sortants.

5. Le programme de travail 2017

Les actions de la SEPS/SFPE en 2017 sont dans la continuité des actions de la SEPS/SFPE :

a. Défense de nos acquis sociaux

L'objectif principal reste la défense effective des acquis des pensionnés: la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, le régime d'assurance maladie, les allocations, les assurances complémentaires au RCAM, ...

La priorité est donnée à la participation à toute action nécessaire pour la défense des intérêts des pensionnés et cela, en collaboration étroite avec les représentants du personnel, au sein des CCP, CLP, CdP et OSP en Front commun interinstitutionnel.

Les dossiers / évènements / réunions prioritaires à suivre sont:

- Probables discussions au sujet du **système de pensions** suite au rapport d'EUROSTAT de juin 2016 et aux injonctions du COREPER de novembre 2016 reprises par le Conseil. Sans oublier que « Generation 2004 », à la Commission principalement, est en opposition aux fonctionnaires plus anciens et aux pensionnés (voir article ci-dessous).
- **Adaptations des pensions** et coefficients correcteurs : Groupe Technique Rémunérations (GTR). Recours contre la Commission et le Conseil au sujet de l'adaptation des rémunérations de 2011 et 2012
- Groupe de gestion de la Caisse maladie « **CGAM** » ; **évolution du RCAM** comme suite aux déficits de 2007 à 2013 et aux bonis de 2014 et 2015. Nouvelles propositions en matière de dépendance, médecine préventive, ...
-

b. Communication

Outre le Bulletin et les réunions d'information, les demandes d'information ou de documents sont traitées par le Groupe de gestion journalière (GGJ). Hendrik Smets, juriste de formation, est notre conseiller juridique et il convient de le remercier pour le travail accompli.

Comme cela s'est produit pour les pensions et les assurances, d'autres arguments peuvent être suggérés par les membres et devenir des sujets d'étude, de comparaison, de publication.

La mise à jour du Vade-mecum (principalement la 3^{ème} partie) doit être faite plusieurs fois par an. Giustina Canu s'en charge.

Vu les changements apportés à certains formulaires du RCAM, la partie 4 du Vade-mecum doit être revue assez souvent.

Vu la distribution du Guide pour le remboursement des frais médicaux par le PMO, le Vade-mecum partie 1 a été profondément revu et la nouvelle version anglaise sera disponible cet été.

c. Aide aux membres.

Ce dernier groupe d'actions a pris de l'ampleur :

Réponse aux questions

La « simple réponse » aux questions demande une réelle disponibilité de la part du secrétariat, de plusieurs membres du CA et bénévoles mais donne vie à la réunion d'information et à la rubrique "Questions de nos Membres" du bulletin. L'utilisation du téléphone mobile / GSM (+32 (0)475472470) par le GGJ simplifie souvent le processus de réponse aux questions, sachant que, qui tient le téléphone, est généralement bien au courant des difficultés des anciens et des règles du Statut et du RCAM.

« Info et aide 7J/7 : +32 (0) 475 472 470 »

Cette proposition se base sur l'expérience que le GGJ a avec l'utilisation d'un numéro de GSM, comme numéro d'appel de la SEPS-SFPE, 7 jours sur 7 et pratiquement 24 heures sur 24³ pour répondre aux anciens qui désirent discuter une situation particulière, une règle du RCAM, la position prise par une compagnie d'assurance, l'éventuelle difficulté d'avoir un contact avec le PMO, en tout cas, le soir, les week-end, ...

Il n'est pas question de se substituer au PMO ni au Service social, mais bien souvent les collègues désirent savoir quoi faire, avec quelle urgence, quel formulaire remplir, où le trouver, ... et cela dans le stress d'un problème de santé ou autre en dehors des périodes d'ouverture des bureaux du PMO. Beaucoup de retraités n'ont pas de compte « EU Login » (ECAS) et n'ont donc pas d'accès à RCAM en ligne ni à My IntraComm.

C'est en voyant, après plusieurs années, l'utilité du système (mais aussi la retenue de nos membres qui évitent de nous déranger quand ce n'est pas réellement nécessaire), que nous continuons cette action d'aide aux membres.

Comme suite au bulletin de la DG HRC1 : *Senior Info*, le numéro de GSM est utilisé pour des informations concernant les assurances complémentaires. Il n'est donc plus spécifiquement « SOS Seniors » mais est d'utilité plus générale.

Souvent la SFPE pose les questions au PMO au nom de l'un de ses membres (PMO Contact on line ou directement au Chef du Bureau Liquidateur, au chef d'unité « Pensions », au chef d'unité « RCAM »).

Support juridique

Certaines demandes des membres conduisent le Conseil d'Administration à faire appel à un avocat.

³ Il est important de laisser un message s'il n'y a pas de réponse. La SEPS-SFPE ne rappellera pas le N° qui a appelé en absence et n'a pas laissé de message car souvent, il s'agit d'un numéro masqué ou bien d'une action publicitaire.

Hendrik Smets, juriste de formation, est notre conseiller juridique et il convient de le remercier pour le travail accompli pour gérer les questions et demandes des membres avant de les orienter éventuellement vers un avocat.

La contribution d'Hendrik Smets implique parfois plusieurs heures de recherches ou prend la forme d'échanges suivis menant éventuellement au tribunal (cf. affaire WOJCIECHOWSKI qui fait maintenant jurisprudence et a été citée récemment dans l'affaire Lobkowicz)

Remarque

La SFPE n'a pas les moyens nécessaires (ni la formation ss les assurances) pour développer un programme d'aide sociale directe et à domicile en association avec le Service social comme le fait l'AIACE. Par conséquent, la SEPS-SFPE, qui considère que l'action sociale de l'AIACE (en renfort aux Service social de la Commission) est importante pour tous les pensionnés, invite ses propres membres désireux de faire partie d'un groupe de bénévoles pour un support social direct aux pensionnés, à s'adresser au Service social⁴ et / ou à l'AIACE⁵. Il faut un minimum de formation et de couverture juridique pour un tel volontariat. Cette assurance ne peut qu'être donnée par la Commission elle-même.

Formation en informatique

SEPS organise une formation pour l'utilisation des outils informatiques simples tels que tablettes et smartphones pour rester en contact, être mieux informé, vaincre la solitude, ... Un objectif particulier est de pousser les collègues retraités à utiliser My IntraComm et RCAM en ligne. (Voir article ci-dessous VII.1.). .

6. Budget 2017

L'assemblée avait approuvé, à l'unanimité, la proposition de budget 2017 présentée par le trésorier le 15 décembre 2016.

Ce budget est modeste et pour le moment, il ne prévoit pas de budget extraordinaire pour supporter des actions en justice mais cela pourrait être décidé en cours d'année en fonction des événements.

Le budget détaillé est à disposition sur demande auprès du secrétariat.

7. Appels pour plus de membres effectifs

Les membres effectifs décident des grandes lignes du fonctionnement de la SEPS. Ce sont les électeurs officiels pour tout ce qui concerne les affaires statutaires et budgétaires de l'association.

ARTICLE 7 - Catégorie des Membres

Les membres effectifs sont les membres fondateurs, les membres d'honneur, les membres du Conseil d'administration et les membres nommés comme membre effectif par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les membres effectifs s'engagent à participer aux Assemblées générales (ou à donner une procuration) et aux procédures écrites.

Ils déclarent qu'ils s'intéressent à la gestion de l'Association. ...

Pour mieux représenter la diversité de nos membres, un plus grand nombre de membres effectifs serait souhaitable. Actuellement il reste seulement 37 membres effectifs. Qui peut et désire consacrer quelques heures par an en assemblées générales est invité à le signaler au secrétariat.

L'engagement des membres effectifs est donc simple et réduit : suivi de la vie de la SEPS afin de pouvoir voter en connaissance de cause ; participation aux Assemblées générales ou donner une procuration à un membre présent à ces réunions.

⁴ **Sur rendez-vous:** Rue Montoyer 34 - bureau 01/40 1040 Bruxelles (de lundi à vendredi - 9.00 to 12.00 / 14.00 to 17.00)

Par tél.: +32 (0)2/ 29 59098 (9.00 to 12.00 / 14.00 to 17.00)

Par e-mail: admin-bxl-assistance-sociale-pensionnes@ec.europa.eu

⁵Par e-mail: www.AIACE-europa.eu ; Par tél. : +32 (0)2/295 29 60